

doc
CA1
EA9
S43
FRE
1982

Canada

La Commission permanente canado-américaine de défense

DOCUMENTS
N° 43

100

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Commission permanente canado-américaine de défense

43-272-204.

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

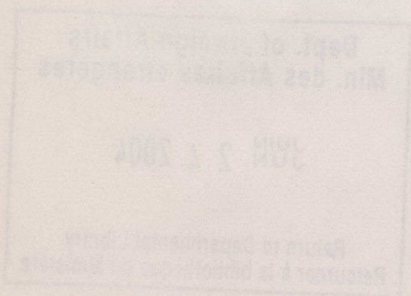
JUN 24 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère



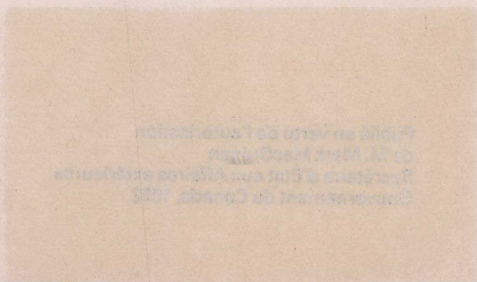
Direction des programmes d'information à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

La Commission
permanente
canado-américaine
de défense



On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, des hauts-commissariats ou des consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information à l'étranger, à l'adresse mentionnée ci-dessus.



Depuis la signature du traité de Washington, en 1871, qui amena le Canada et les États-Unis à régler bon nombre de leurs différends, les rapports entre les deux pays se sont améliorés. Des philosophies politiques semblables, des échanges commerciaux réciproquement avantageux, des mouvements de population de part et d'autre, la colonisation de l'ouest canadien et le recours aux négociations pour régler les problèmes ont amené une diminution progressive des causes de friction. Il n'en reste pas moins qu'entre 1871 et 1940, les relations canado-américaines, tout en étant amicales, manquaient un peu de cordialité. La situation du Canada (alors membre de l'Empire britannique et par la suite membre du Commonwealth) d'une part et, d'autre part, le fait que les Canadiens étaient conscients du très grand écart entre les deux pays tant du point de vue de la population que des richesses, empêchèrent toute alliance politique plus étroite et limitèrent la collaboration presque exclusivement au domaine économique.

Au cours des années 20, la formation, en Europe et en Extrême-Orient, d'États totalitaires agressifs, fit naître un sentiment commun de danger mais, parce qu'ils ne voulaient prendre aucun engagement international, ni le Canada ni les États-Unis n'établirent de plans conjoints pour la défense de l'Amérique

du Nord. Ce n'est qu'en 1940, alors que la guerre avait été déclenchée en Europe et que la menace d'invasion pesait sur le Royaume-Uni, que le Canada et les États-Unis commencèrent à songer sérieusement à assurer leur défense commune.

Le premier ministre King, qui se préoccupait de plus en plus de la sécurité de Terre-Neuve et de la défense de la côte Atlantique, proposa au président Roosevelt de convoquer des réunions consultatives bilatérales portant sur la défense des deux pays. Ces consultations, qui eurent lieu à Washington les 11 et 12 juillet 1940, portèrent en majeure partie sur les demandes du Canada, désireux d'obtenir du matériel militaire des États-Unis, et sur l'étendue de l'aide militaire que devraient fournir les États-Unis pour défendre le Canada en cas d'attaque directe. Comme aucune disposition n'avait été prise jusque-là pour assurer des consultations permanentes et suivies entre les autorités des deux pays sur les questions militaires, le 16 août le premier ministre du Canada donna à entendre au président Roosevelt qu'il serait utile et opportun que les deux chefs de gouvernement puissent se rencontrer. Lorsque le Président reçut ce message, il invita M. King à le rencontrer à Ogdensburg, dans l'État de New York. Le lendemain, au cours de la soirée, le Président et le Premier ministre y

discutèrent pendant plusieurs heures à bord du train présidentiel.

À la suite de cette conversation entre les deux chefs de gouvernement, le communiqué suivant, connu sous le nom de *Déclaration d'Ogdensburg*, fut publié le 18 août 1940 :

« Le Premier ministre et le Président ont étudié ensemble les problèmes de défense mutuelle que pose la sécurité du Canada et des États-Unis. Il a été convenu que les deux pays créeront immédiatement une Commission permanente canado-américaine de défense.

« Cette Commission permanente de défense procèdera sans délai à l'étude des problèmes d'ordre naval, terrestre et aérien, y compris les problèmes de personnel et de matériel. Elle examinera, dans un sens large, la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.

« La Commission permanente canado-américaine de défense se composera de quatre ou cinq membres pour chaque pays, tirés, pour la plupart, des Services militaires. Elle se réunira prochainement. »

Ce communiqué, publié avec une simplicité sans précédent, donna donc lieu à la création de la Commission permanente canado-américaine de défense. Le texte de l'Accord a été publié dans le *Recueil des traités du*

Canada et adopté sous forme de décret du Conseil, tandis qu'aux États-Unis, la *Déclaration d'Ogdensburg* a été considérée comme une entente de nature exécutive qui n'avait pas besoin d'être ratifiée par le Sénat. Dans les deux pays, la réaction de la population fut favorable. Ainsi, les relations entre le Canada et les États-Unis étaient effectivement passées du stade de collaboration militaire amicale à celui d'une véritable alliance.

Les réunions de la Commission durant la guerre

La première réunion de la Commission eut lieu le 26 août 1940 à Ottawa. Si on y adopta sept recommandations, soit plus du cinquième des recommandations présentées par la Commission durant toute la guerre, c'est parce qu'un grand nombre de problèmes urgents avaient déjà été étudiés par les deux parties. Pendant le reste de l'année, les réunions de la Commission eurent lieu tous les mois. Ordinairement, celles-ci se tenaient alternativement au Canada et aux États-Unis. La première réunion d'Ottawa fut suivie d'une réunion à Washington ; d'autres eurent lieu sur l'emplacement de futurs ouvrages de défense. Plus tard, au cours de la guerre, normalement les membres de la Commission se réunissaient alternativement à Montréal et à New York. Les membres de la

Commission ne suivaient aucun programme établi et se réunissaient aussi souvent qu'il le fallait. Il n'y eut que 8 réunions en 1941, mais ce nombre passa à 11 en 1942, alors que les États-Unis devinrent partie belligérante. Il y eut 7 réunions en 1943, 5 en 1944 et 5 en 1945. Depuis lors, les réunions ont lieu trois fois par année en moyenne.

Pendant la guerre, la Commission s'occupa surtout de la défense des régions côtières de la moitié septentrionale du continent nord-américain ; mais les 33 recommandations adoptées au cours de cette période traitaient aussi de l'échange de renseignements, de l'allocation et de la quantité des ressources matérielles, de la coordination de l'entraînement aérien et de la disposition des installations de défense. Dans bien des cas, les recommandations étaient approuvées dans leur ensemble par les deux gouvernements, tandis que dans d'autres cas elles étaient dépassées par les événements.

Durant la guerre, les membres des Forces armées qui siégeaient à la Commission présentèrent aussi deux plans fondamentaux de défense : le premier prévoyait le cas où la Grande-Bretagne aurait perdu le contrôle de l'Atlantique Nord et étudiait la possibilité d'assurer la défense de l'Amérique du Nord sous « la direction stratégique » des États-Unis, tandis que le deuxième plan

prévoyait la coordination de cet effort de défense au moyen « d'une collaboration mutuelle », advenant le cas où les États-Unis entreraient en guerre aux côtés des Alliés.

Lorsque les États-Unis entrèrent en guerre, certaines des attributions de la Commission furent remises au ministère de la Guerre de chaque gouvernement. Mais elle n'en continua pas moins à jouer le rôle très utile d'organisme chargé de débattre certaines questions d'une façon non officielle, de négocier des questions de défense dans un cadre comptant des représentants du monde diplomatique et des Forces armées, d'échanger des renseignements, de hâter la mise en vigueur de mesures pratiques, de donner suite aux décisions déjà prises et de veiller à ce que des projets importants ne soient pas mis de côté à cause de l'urgence des affaires ministérielles. À la suite du travail précieux accompli par la Commission durant la guerre, les deux gouvernements conclurent qu'elle pouvait jouer un rôle utile au cours de la période d'après-guerre. Le 12 février 1947, le Canada et les États-Unis publièrent un communiqué commun dans lequel ils affirmaient qu'ils continueraient à collaborer sur le plan militaire grâce à la Commission permanente canado-américaine de défense.

Les membres de la Commission

La structure de la Commission n'a pas été modifiée de façon importante depuis sa création. Dès le début, elle comprenait deux sections nationales ayant chacune son propre président, ainsi qu'un représentant supérieur de chacune des Forces armées (de terre, de mer et de l'air), et des représentants supérieurs du ministère des Affaires extérieures et du département d'État américain qui assure également les fonctions de secrétaire de leur section. Chaque pays délègue également des représentants adjoints de son armée de terre, de mer et de l'air. Les membres des Forces armées et les diplomates faisant partie de la Commission, de même que le secrétaire de chaque section occupent en outre d'autres fonctions au sein de leur ministère respectif. Entre les réunions, ils sont donc en contact quotidien avec les problèmes dont la Commission est saisie et avec la politique de leurs ministères.

Pendant de nombreuses années, les ministères canadiens des Transports ainsi que de l'Industrie et du Commerce déléguèrent des experts consultatifs aux réunions de la Commission, compte tenu de l'importance pour ces ministères de certaines questions souvent débattues. Mais depuis 1976, le ministère des Transports n'est plus représenté aux réunions de la Commission, alors

que le ministère de l'Industrie et du Commerce continue d'y participer.

C'est le premier ministre du Canada qui nomme le président de la section canadienne de la Commission, tandis que son homologue de la section américaine est nommé par le président des États-Unis. Les deux présidents rendent compte des délibérations de chaque réunion de la Commission directement au premier ministre et au président de leur pays respectif. Le président de chaque section est une personne éminente de son pays mais qui, en tant que président de la Commission, ne fait jamais partie d'un ministère ou des Forces armées.

La Commission n'entretient pas de lien direct avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou avec les Nations Unies, ni avec les autres organismes régionaux de l'hémisphère occidental tels que la Commission de la défense États-Unis-Amérique latine (Inter-American Defence Board), l'Organisation des États américains ou les Commissions conjointes de défense mexico-américaine et brésilo-américaine (Joint U.S. Mexican and Brazilian Defence Commissions).

La Commission se réunit normalement aux États-Unis en février, au Canada en juin et à tour de rôle dans l'un ou l'autre pays en octobre. Les réunions ont lieu dans le cadre des

Forces armées, sur des bases militaires choisies par le pays hôte puis approuvées par la Commission.

La Commission : organisme consultatif

La Commission permanente canado-américaine de défense fut créée en tant qu'organisme consultatif plutôt qu'exécutif. Cependant, par le biais de ses délibérations, elle influence le cours des événements se rapportant aux questions importantes qu'elle étudie grâce, entre autres, aux rapports soumis au premier ministre canadien et au président américain par le président de chaque section, suite à toutes les réunions. Les travaux sont effectués sans grande formalité ; les problèmes de défense font l'objet d'études et de discussions jusqu'à ce qu'on en arrive à une entente générale. On ne recourt pas au vote. Les questions à débattre sont présentées par la Commission elle-même ou par un organisme de l'un des deux gouvernements, qui renvoie le problème à la Commission par l'entremise de l'un de ses membres.

La Commission, qui est composée de représentants des milieux militaires et diplomatiques de chaque pays, est ainsi bien en mesure d'étudier en toute confiance et franchise les questions de défense canado-américaine d'ordre politique et économique. Au fil des années, les délibérations ont porté sur une vaste

gamme de questions d'ordre économique, dont les nombreux avantages qui découlent des ententes de partage de création et de production de défense canado-américaine qui visent, à long terme, à maintenir un certain équilibre dans les échanges militaires entre les deux pays.

Les délibérations de la Commission ont souvent donné lieu à des ententes bilatérales officielles. C'est ainsi que tous les importants projets conjoints de défense que les deux gouvernements ont entrepris depuis 1940, y compris la création du Commandement de la défense aérienne (devenue par la suite « aérospatiale ») de l'Amérique du Nord (NORAD), ont pris naissance au sein des discussions de la Commission. Celle-ci a en outre permis d'aplanir la voie à de nombreuses négociations au niveau diplomatique, ce qui a favorisé la conclusion de certaines ententes conjointes de défense.

Nouvelle orientation

La Commission a vu son rôle se modifier petit à petit depuis le début des années 50, tant à cause de l'évolution de la nature de sa tâche qu'à la suite de la création d'autres organismes consultatifs bilatéraux dans le domaine de la défense. Parmi ces organismes, on compte le Comité de collaboration militaire, établi en 1946, et le Comité supérieur du Programme de partage des créations et

production de défense du Canada et des États-Unis, créé en 1958. La Commission en vient ainsi à compléter ces autres mécanismes en offrant un cadre qui favorise des échanges de vues tant officiels qu'autres sur toute la gamme des questions de défense de l'Amérique du Nord ; en permettant de résoudre les problèmes qui s'avèrent difficiles au niveau officiel ; et en offrant le moyen de donner rapidement suite aux questions importantes grâce à la communication directe entre chaque président de section et son chef de gouvernement.

C'est au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), créée en 1949 pour faire face à la menace que constituait l'Union soviétique pour l'Ouest de l'Europe vers la fin des années 40, que le Canada et les États-Unis contractèrent pour la première fois une alliance officielle en temps de paix. Tout en participant activement à cette alliance défensive, les deux pays continuèrent à assurer ensemble la défense de l'Amérique du Nord. À mesure que la menace à laquelle l'Amérique du Nord devait faire face devenait plus précise à la suite de la mise au point par les Soviétiques de bombardiers pouvant effectuer des vols intercontinentaux et de missiles téléguidés à longue portée, la Commission a participé directement à la préparation des plans des trois lignes de radar (la

ligne Pinetree, la ligne Mid-Canada, et la Ligne avancée de pré-alerte) qui ont été construites à travers le continent à des latitudes de plus en plus élevées afin de donner l'alerte en cas d'attaque provenant de l'Arctique. Elle a participé de façon moins directe à la construction, par les États-Unis, du réseau de détection lointaine des engins balistiques, dont les postes sont situés en Alaska, au Groenland et en Grande-Bretagne ; à l'établissement, en 1958, de NORAD ; et en 1963, à la solution du problème délicat des ogives nucléaires pour les armes canadiennes.

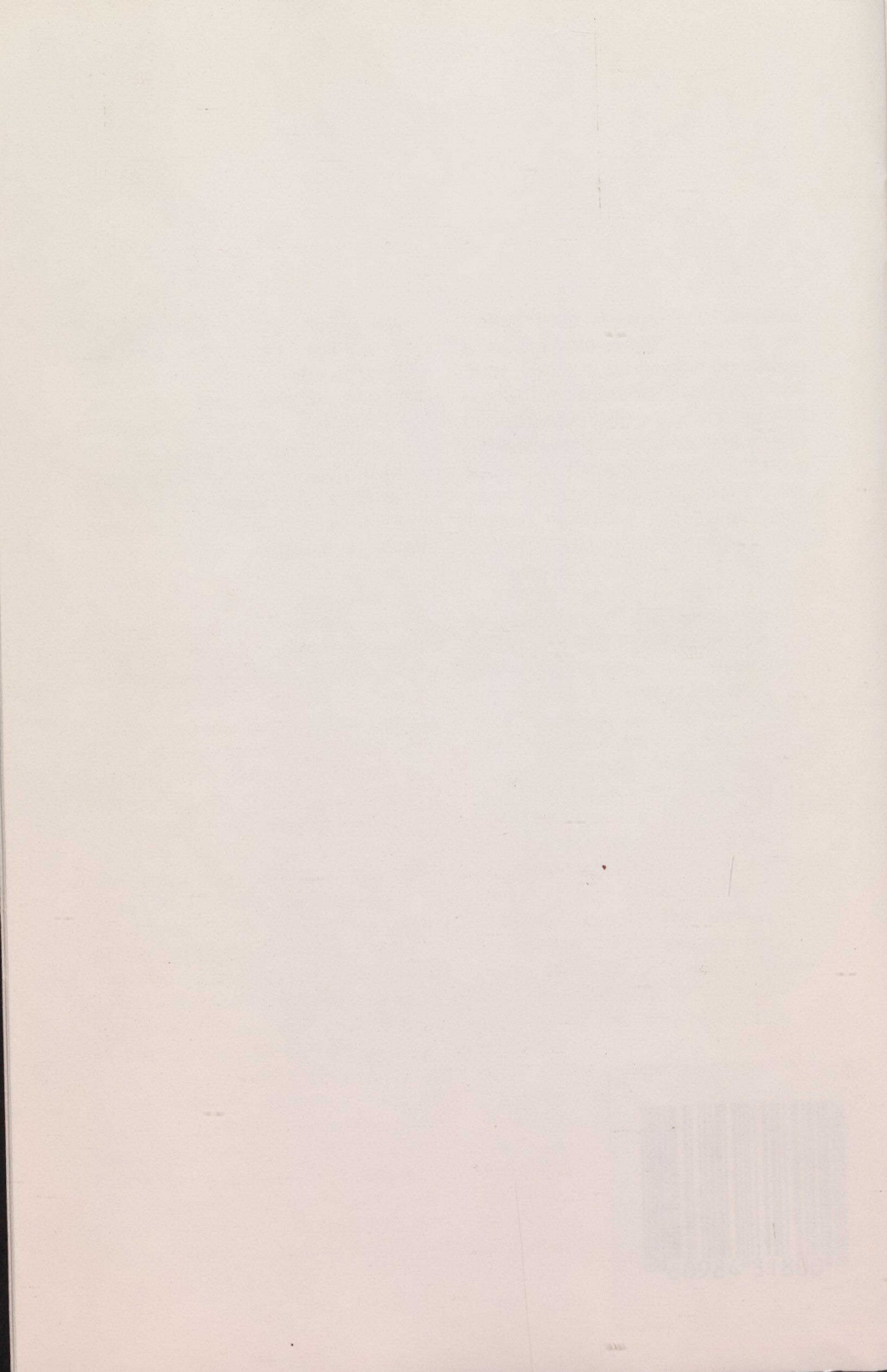
Au cours des dernières années, la Commission a surtout veillé à ce que les plans de défense du continent, à long et à moyen terme, établis par chacun des gouvernements, puissent s'inscrire dans le cadre de la politique et des objectifs du pays voisin. Étant donné le travail que la Commission accomplit dans ce domaine, des consultations entre les deux gouvernements sur des questions de défense, en temps de paix comme en temps de crise, peuvent être entamées sur une base solide de compréhension mutuelle de leurs objectifs.

Composée de civils et de militaires et ayant acquis au cours des années tout le prestige et l'expérience nécessaire à son action qui, par ailleurs, se révèle très souple, la Commission est particulièrement

bien placée pour régler les problèmes délicats et complexes qui se posent de nos jours en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord. Puisse-t-elle donc poursuivre son rôle important et indispensable de « gardien » des rapports bénéfiques qui existent entre le Canada et les États-Unis.



60984 81800



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007368 5

DOCS
CA1 EA9 S43 FRE
1982

La Commission permanente
canado-americaine de defense. --

~~53489205~~

43-272-204

.6314530X



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada